



CHU DE REIMS



LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE AU CHU DE REIMS

PÔLE RESSOURCES
HUMAINES,
ORGANISATION
DES SOINS,
FORMATION,
RELATIONS SOCIALES

Le CHU **vous
accompagne**

Accompagner votre **évolution** professionnelle, vos **souhaits** de **changement** de poste ou **d'activité** au CHU de Reims.



www.chu-reims.fr



LA **MOBILITÉ INTERNE** :

POUR **QUI** ET **POURQUOI** ?

De quoi parle-t-on ?

La mobilité interne recouvre la mobilité horizontale et la mobilité verticale :

- La mobilité horizontale se caractérise par les changements de poste de travail, de métier à un niveau hiérarchique identique.
- La mobilité verticale concerne la situation d'un agent qui change de poste, afin de bénéficier d'une évolution hiérarchique ou de responsabilité.

Pourquoi une mobilité interne ?

Pour répondre à une aspiration professionnelle nouvelle, pour développer de nouvelles compétences, dans le cadre de la survenance d'un accident de la vie ou pour enrichir votre parcours, vous pouvez vous engager dans une perspective de changement dans votre vie professionnelle.

Pour qui ?

Tout agent, quel que soit son grade, son statut (contractuel, titulaire) ou son établissement d'affectation.

Quand ?

Vous pouvez exprimer votre souhait d'évoluer professionnellement ou de changer de métier lors de l'entretien annuel d'évaluation ou à tout autre moment de votre vie professionnelle auprès de votre encadrement.



QUELS **PARCOURS** DE **MOBILITÉ** ?

Quels pré-requis ?

Vous devez prioritairement informer votre encadrement de votre démarche. Ses conseils et son accompagnement vous seront précieux et indispensables. De plus, il vous faudra recueillir sa validation pour vous engager dans un projet de mobilité.

Comment ?

Plusieurs dispositifs sont à votre disposition pour vous permettre d'évoluer dans votre carrière : bilan de compétences, congé de formation professionnelle, études promotionnelles.

Pensez également à consulter les avis de vacances de poste (publiés et consultables sur l'intranet de l'établissement) et suivez la procédure indiquée dans l'avis de vacance de poste.

Se porter candidat, c'est simple !

Les documents à joindre à votre candidature

Transmettez, sous couvert de votre encadrement, CV et lettre de motivation dactylographiée ou manuscrite, selon votre métier, à la Direction des Soins ou à la DRH.

Votre investissement au sein des collectifs de travail, ainsi que votre volonté et votre engagement dans le cadre de vos fonctions au cours des dernières années feront l'objet d'un examen attentif. Vous serez informé des suites données à votre candidature, quelle que soit la nature de la réponse apportée.

// UN **ACCOMPAGNEMENT** PERSONNALISÉ

N'hésitez pas à solliciter un entretien auprès du secteur Recrutement - Mobilité ou du secteur Formation et Développement de Compétences de la DRH afin de vous renseigner sur les différents dispositifs de mobilité interne.





// TÉMOIGNAGES

Sandrine, 44 ans, Aide-soignante

Je suis embauchée au CHU en 2001 en qualité d'ASH au pool institutionnel. En 2006 j'intègre la chirurgie ambulatoire. Encouragée par mes cadres, j'entre à l'école d'Aide-soignante en 2012. Diplômée en 2013, je suis affectée à la résidence Roux. En 2016, je décide de postuler en réanimation suite à un avis de vacance de poste. Je suis retenue et affectée à mon nouveau service en janvier 2017. Je suis ravie !

Carole, 39 ans, Infirmière

J'ai intégré le CHU en 2002, en tant qu'aide-soignante à Wilson. J'ai ensuite été affectée en 2008 à l'unité 31. Voulant être infirmière depuis longtemps mais n'étant pas titulaire du baccalauréat, j'ai obtenu le concours passerelle en 2013. J'ai bénéficié du financement par le CHU dès la première année. A ce jour, je débute sur mon poste d'infirmière et j'estime qu'il est possible d'accéder à la formation au CHU, dès lors que l'on souhaite évoluer.

Sabrina, 38 ans, ASH

Je suis entrée au CHU en qualité d'ASH à la résidence Roux en 2007. Pour des raisons personnelles j'ai demandé à travailler dans un autre Pôle. Avec le soutien de mon encadrement et des organisations syndicales, j'ai postulé à un avis de poste vacant au pôle locomoteur en janvier 2016 puis j'ai été affectée en avril 2016. Je suis très satisfaite.



// **CONTACTS**

SECTEUR FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – DRH

Sandrine COURROUX
03 26 78 79 91
scourroux@chu-reims.fr

SECTEUR RECRUTEMENT - DRH

Stéphanie TAINÉ
03 26 78 34 32
staine@chu-reims.fr

Myriam DUONG
03 26 78 76 01
mduong@chu-reims.fr

CADRES SUPÉRIEURES DE SANTÉ - DIRECTION DES SOINS

Nadine MARTIN
03 26 78 37 29
nmartin@chu-reims.fr

Françoise DROUET
03 26 78 79 80
fdrouet@chu-reims.fr